

106/266

106/266

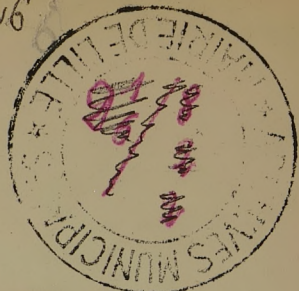


Commission d'Examen  
des Chauffeurs de taxis

mandat Gaissie 1947/1953



AD6/26



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 28 JUILLET 1948

MM. les Membres de la Commission d'Examen des Chauffeurs de Taxis se sont réunis à la Mairie de Lille, le mercredi 28 Juillet 1948, à 10 heures, sous la présidence de M. LUBREZ Adjoint délégué aux Services Publics.

Etaient présents : MM. DECAMPS, LUBREZ, DEBAECKER & DELFOSSE

Excusés : M. le Docteur PARMENTIER & M. LE COMMISSAIRE CENTRAL DE POLICE.

Assistaient en outre à cette réunion, à titre consultatif, M. AUREL, Ingénieur en Chef des Services Techniques & M. COURTHEOUX, Ingénieur, Chef des Services Publics.

Avant l'ouverture de la séance, M. DELFOSSE proteste contre la présence de M. DEBAECKER à qui il conteste la qualité de représentant d'une organisation syndicale de chauffeurs de taxis; il renouvelle les regrets qu'il a déjà exprimé lors de la réunion de la Commission de discipline le 9 Juin dernier.

M. LUBREZ lui donne acte de sa protestation et la justification donnée par M. DEBAECKER de sa qualité de représentant d'une organisation syndicale étant jugée suffisante, il l'invite à prendre place pour la délibération.

Les candidats au livret de chauffeur de taxi sont alors appelés à tour de rôle et la Commission les interroge comme il est prévu à l'article 171 du Code des Arrêtés Municipaux.

Ont obtenu le livret, après avoir été reconnus aptes à la profession par l'examen médical :

MM. BOURMAUIT Joan  
BOONE Edouard  
DE GEZELIE Oscar  
DEMAILLY Gustave  
DESMAITRE Norbert  
FLAMENT Edouard  
GYSELINCK Denis  
HAVEZ Georges

MM. HUART René  
LABITTE Grégoire  
LEMAHIEU Albert  
LEMAHIEU Marcel  
LOMBART Marcel  
LOURME Georges  
PIPART Emile  
WITTEBROED Louis

Ont obtenu le livret, sous réserve d'être reconnus aptes à la profession par l'examen médical :

M. DEBONDUES Gaston

IEVAS Gabriel

Le livret est également accordé à M. VAN DE MORTEBIE reconnu apte à la profession par l'examen médical, mais il ne pourra lui être délivré que lorsqu'il aura complété son dossier par la fourniture de l'extrait de son casier judiciaire.

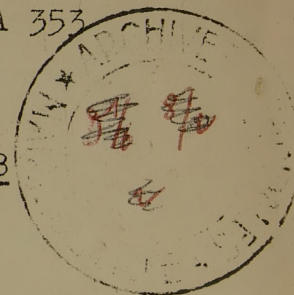
Ont été refusés :

MM. DAVES René  
DERENSY Jacques  
DESCHAMPS Roger

MM. DUMOUTIER Clément  
HENCK Robert

Séance levée à 13 heures 10





COMMISSION D'EXAMEN DES CHAUFFEURS DE TAXIS  
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 17 NOVEMBRE 1948

MM. les Membres de la Commission d'Examen des Chauffeurs de taxis se sont réunis à la Mairie de Lille, le mercredi 17 Novembre 1948 à 9 heures, sous la présidence de Me LUBREZ, Adjoint délégué aux Services Publics.

Etaient présents : MM. DECAMPS, LUBREZ, DEBAECKER et DELFOSSE.

M. SANTER, Officier de Paix, représentait M. le Commissaire Central de Police.

Excusé : M. le Docteur PARMENTIER.

Assistaient en outre à cette réunion, à titre consultatif : M. AUREL, Ingénieur en Chef des Services Techniques et M. COURTHEUX, Ingénieur, Chef des Services Publics.

Les candidats au livret de chauffeur sont appelés à tour de rôle et la Commission les interroge comme il est prévu à l'article 171 du Code des Arrêtés Municipaux.

La Commission donne un avis favorable à l'attribution du livret de chauffeur à :

MM. BELIN Fernand  
BOUCHEZ Marcel  
DERENSY Jacques

M. BELIN devra toutefois satisfaire à l'examen médical prévu au règlement de la profession de chauffeur de taxi pour obtenir ce livret.

Ont été refusés : MM. DAVES René, LORGNIER René et WUILLAUMEZ Edmond.

MM. CNUDDÉ Léon, DESCHAMPS Roger et SMEULDERS Maurice, bien que régulièrement convoqués, ne se sont pas présentés devant la Commission.

Séance levée à 10 heures.



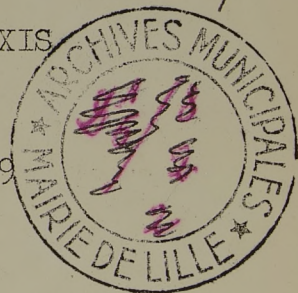
AD6/266

COMMISSION D'EXAMEN DES CHAUFFEURS DE TAXIS

---

Procès-verbal de la Réunion du 7 Décembre 1949

---



M.M. les Membres de la Commission d'Examen des Chauffeurs de taxis se sont réunis à la Mairie de Lille, le mercredi 7 décembre 1949, à 9 heures, sous la présidence de Me LUBREZ, Adjoint délégué aux Services Publics.

Etaient présents: M.M. LUBREZ, Adjoint au Maire, SANTER représentant M. le Commissaire Central de Police, DELFOSSE, délégué du Syndicat des chauffeurs de taxis de Lille, LEMAHIEU, délégué de l'Union des Transporteurs de Voyageurs de la Région du Nord.

Excusés: M. DECAMPS, Adjoint au Maire et M. le Docteur PARMENTIER, Médecin de l'Administration Municipale.

Assistait en outre à cette réunion, à titre consultatif, M. COURTHEOUX, Ingénieur, Chef des Services Publics.

---

M. TRIBUT Marcel, candidat au livret de chauffeur est appelé et la Commission l'interroge comme il est prévu à l'article 171 du Code des Arrêtés Municipaux.

La Commission donne ensuite un avis favorable à l'attribution du livret de chauffeur à M. TRIBUT, sous réserve des résultats de l'enquête de police et de l'examen médical.

Séance levée à 9 heures 20.